

Consultation n° 2020_50001_0055

**Prestations de transport en autocars d'agents municipaux vers et depuis
Smartseille (îlot Allar, 15ème arrondissement)**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

I - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

L'objet du marché est de transporter en autocar le personnel municipal affecté dans l'immeuble acquis par la Ville de Marseille au sein du quartier Smartseille et dénommé ci-dessous « Immeuble Allar ».

Ces transports devront permettre :

- l'arrivée du personnel dans l'immeuble Allar le matin depuis la station de métro Bougainville ou de la station de métro Capitaine Gèze.
- le départ du personnel de l'immeuble Allar le soir vers la station de métro Bougainville ou vers la station de métro Capitaine Gèze.

I - A Lieux de prise en charge

Les différents lieux de prise en charge sont les suivants :

- station de métro Bougainville
- station de métro Capitaine Gèze
- Immeuble Allar, 9 rue Paul Brutus, ou îlot Allar 13015 Marseille

Le titulaire se chargera d'obtenir les autorisations de stationnement qui seraient nécessaires à l'exécution des prestations, objet du présent marché, auprès des autorités compétentes.

I - B Types de prestations

Les prestations figurant au Bordereau de Prix Unitaires sont définies ainsi :

Prestation 1 : un trajet Métro => Immeuble Allar

La prestation consiste à prendre en charge les agents municipaux à la sortie de la station de métro Bougainville ou à la sortie de la station de métro Capitaine Gèze et à les amener au plus près de l'entrée de l'immeuble Allar.

L'heure de départ de la station de métro concernée sera fixée dans chaque bon de commande. Elle sera située entre 8h00 et 8h45 maximum.

Prestation 2 : un trajet Immeuble Allar => Métro

La prestation consiste à prendre en charge les agents municipaux à la sortie de l'Immeuble Allar et à les déposer au plus près de la station de métro Bougainville ou de la station de métro Capitaine Gèze.

L'heure de départ de l'immeuble Allar sera fixée dans chaque bon de commande. Elle sera située entre 16h40 et 18h00.

I - C Étendue des prestations

Pour chaque prestation, le choix du parcours est laissé à l'initiative du titulaire mais devra être le plus rapide possible compte tenu des contraintes de circulation connues.

La capacité des autocars devra permettre de transporter entre 15 et 25 agents par trajet. Néanmoins, en fonction de la fréquentation constatée, il sera possible d'adapter la capacité du car à la baisse, sans incidence sur les prix proposés.

Les prestations ont lieu exclusivement en semaine, du lundi au vendredi, pendant toutes les périodes de l'année, hormis les jours fériés.

Les bons de commande seront émis au moins 15 jours avant la date prévue de réalisation des prestations.

II – SECURITE ET REGLEMENTATION

Le transporteur devra se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne l'assurance responsabilité civile des personnes prises en charge ainsi que les règles particulières applicables au transport routier, et les dispositions des circulaires en vigueur y compris celles relatives à la diminution des gaz à effet de serre et à la protection de l'environnement.

L'ensemble des cars doit répondre aux normes en vigueur concernant la sécurité. Ils devront notamment être équipés de ceintures de sécurité.

III – COMMUNICATION

Le titulaire devra assurer une permanence téléphonique pendant toutes les plages horaires d'exécution du marché et devra signaler immédiatement tout retard ou toute difficulté dans l'exécution des prestations.

IV - HYGIENE

Au vu du contexte sanitaire actuel lié à la pandémie de COVID 19, les cars qui seront utilisés pour l'exécution du présent marché devront faire l'objet d'interventions régulières de désinfection conformément aux exigences sanitaires en vigueur permettant de garantir

les conditions d'hygiène et de propreté à l'intérieur du car.

V - ENVIRONNEMENT

Les cars utilisés pour l'exécution du présent marché devront respecter les normes environnementales en vigueur.